VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201526-20260929-CM2609-DEL4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Date de convocation 23 septembre 2026
Date d'affichage 23 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25 + 4 procurations
Votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE VINGT NEUF SEPTEMBRE à vingt heures,
Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angelique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusés :

M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Dominique MORANCE	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Matthieu LEDUC	(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Julie BIBARD	(Pouvoir donné à Mme Céline PELLETIER)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. Laurent PHILIBERT a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

REPRÉSENTATION AU SEIN DE LA SEM FERTOISE

RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CM2604-DEL22 du 7 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la Commune au sein de la SEM La Fertoise ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle a conduit à omettre le nom de Monsieur Éric VAUJOIE dans la délibération précitée.

CONSIDÉRANT qu'il convient de rectifier cette erreur afin que la délibération corresponde à la désignation effectuée par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 avril 2026.

Après avoir délibéré,

- **RECTIFIE** la délibération n°CM2604-DEL22 du 7avril 2026, relative à la désignation des représentants de la Commune au sein de la SEM La Fertoise, afin de corriger l'erreur matérielle résultant de l'omission du nom de Monsieur Éric VAUJOIE.

- **PRÉCISE** qu'en conséquence, la liste complète des six représentants de la Commune au sein de la SEM La Fertoise est la suivante :

  – Monsieur Didier REVEAU ;
  – Madame Sophie DOLLON ;
  – Monsieur Éric VAUJOIE ;
  – Madame Audrey MAMONTEIL ;
  – Madame Olivia GUEUGNOT ;
  – Monsieur Chrisophe BISI.

- **DIT** que toutes les autres dispositions de la délibération n° CM2604-DEL22 du 7 avril 2026 demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ;

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Laurent PHILIBERT

Le Maire
Didier REVEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr, ou par dépôt d'un courrier au greffe.